

Avis de course

Sélective Interligue Optimist 29, 30, 31 octobre et 1^{er} Novembre 2017 Grade 4

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette sélective interligue Optimist est organisée les 29, 30 et 31 octobre et 1^{er} Novembre 2017 en rade de Hyères, par le COYCH.

1 / REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- les règles de la classe Optimist.
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

2 / PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2017 délivrée par la FFVoile.

3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist selon les conditions suivantes :

- aux coureurs licenciés « compétition » à la FFvoile des catégories minimes/cadets et benjamins nés à partir de 2008.
- aux coureurs de nationalités étrangères nés à partir de 2008

Minima d'accès : tous les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FFVoile certifié sous la responsabilité de leur entraîneur

3.2 : Sont autorisés à courir :

- Les titulaires d'une licence FF Voile Compétition 2017 et en règle avec la Classe Optimist (POP) ils devront présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau

- Les coureurs de nationalités étrangères en règle avec leurs autorités nationales et l'ISAF, ils devront présenter au moment de leurs inscription

- Le certificat de jauge ou de conformité de leur bateau
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros
- Une autorisation parentale

3.3: Le bulletin d'inscription est disponible sur le site du COYCH : www.coych.org

4/ DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

- 45 € par bateau payables en ligne sur le site du COYCH jusqu'au 15/10/2017 inclus
- 55 € par bateau lors de la confirmation d'inscription le jour de la régata

COYCH
ESPACE NAUTIQUE
14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE
e-mail : contact@coych.org
Tél : +33 (0)4.94.38.61.67

5/ PROGRAMME

- **Dimanche 29 octobre :** 10 H 00 à 12H00 et 14H-17H00: confirmation d'inscription.
18H00 apéritif d'ouverture à l'Espace Nautique
- **Lundi 30 octobre:** 10 H 00: premier signal d'avertissement,
Gouter/snack aux retours des courses
- **Mardi 31 octobre :** 10 H 00: premier signal d'avertissement,
Gouter/snack aux retours des courses
- **Mercredi 1^{er} novembre :** 10 H 00: premier signal d'avertissement,
Pas de signal d'avertissement après 15H00
Dès que possible: remise des prix à l'Espace Nautique

6/ Jauge-Emargement

Des contrôles de jauge pourront être effectués lors de la régata.

Un émargement avant les courses et au retour des courses sera mis en place, il aura lieu sous le préau de la base nautique municipale.

7 / INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en ligne sur le site du COYCH et affichées avant l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type : Trapèze, triangle ou aller-retour, voir annexe II des instructions de course

9/ CLASSEMENT

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 4 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

10/ PRIX

Les 3 premiers de chaque classes seront récompensés ainsi que les premières féminines.

11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

12.1 Entraîneurs : Tous les entraîneurs présents sur cette régata devront remplir une fiche d'inscription (disponible sur le site du COYCH) qui devra comporter la liste complète des coureurs dont ils ont la responsabilité

12.2 Hébergement: voir rubrique sur le site du COYCH: www.coych.org